

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 38 (1946)
Heft: 11-12

Artikel: Le programme économique suédois, les prix et les salaires
Autor: Kocik, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384492>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

période d'après-guerre sera difficile. Mais ils savent aussi que l'influence que le mouvement ouvrier s'est acquise donne la garantie que les intérêts et les conceptions de la classe ouvrière seront dûment pris en considération lorsqu'il s'agira de résoudre les problèmes que posent les temps nouveaux.

Le programme économique suédois, les prix et les salaires

Par *Albert Kocik*

Bien que la Suède n'ait pas été directement touchée par la guerre, la période qui s'est écoulée entre 1939 et 1945, et pendant laquelle les relations avec le monde extérieur ont été interrompues, du moins en partie, n'est pas restée sans influence sur la vie politique et économique du pays. L'économie nationale, en particulier, a été aux prises avec de grandes difficultés. L'exportation de bois et de papier — qui constituent, avec le minerai de fer, les principaux produits suédois achetés par l'étranger — subit une diminution considérable, laquelle fut toutefois compensée dans une certaine mesure par les grosses commandes de l'armée. La présence sous les drapeaux, pendant toute la durée du conflit, d'un grand nombre d'hommes et de femmes imposa à l'Etat d'énormes charges financières, encore qu'elle ait eu l'avantage d'exclure tout chômage. C'est ce qui explique pourquoi l'on a enregistré en Suède, pendant presque toute la durée des hostilités, un degré d'occupation très élevé. C'est seulement au cours de la dernière année de guerre que certaines branches industrielles se trouvèrent en mauvaise posture par suite de la cessation des exportations de minerai de fer et des importations de charbon en provenance d'Allemagne.

La fin de la guerre a été suivie par une période de grande prospérité économique, laquelle dure toujours. Aujourd'hui encore, en effet, le volume des nouvelles immobilisations de capitaux s'accroît sans cesse; l'on continue à construire des fabriques, l'on agrandit et l'on modernise d'anciennes installations industrielles. Les commandes de l'étranger sont nombreuses et très importantes. L'industrie a beaucoup de peine à satisfaire la demande indigène de biens de consommation et de production. La valeur des exportations a déjà dépassé celle des importations. Enfin, la Suède a accordé des crédits considérables à divers pays, notamment à l'Union soviétique.

Naturellement, cette situation économique florissante, qui se traduit par une sensible pénurie de main-d'œuvre, est très propice

à l'activité syndicale. Elle a procuré de nombreux avantages à la classe travailleuse. La force et l'influence du mouvement syndical ont notablement augmenté ces dernières années. C'est ainsi que l'Union syndicale suédoise groupe maintenant 1 130 000 membres, dont 190 000 femmes, et cela dans un pays qui compte seulement 6 millions d'habitants et où une personne sur trois vit de l'industrie ou de l'artisanat. Au cours des cinq dernières années, l'Union a vu accroître de 125 000 unités le nombre de ses membres, atteignant ainsi un effectif qui risque fort de ne plus pouvoir augmenter sensiblement à l'avenir. En effet, c'est seulement dans l'agriculture, la sylviculture et le commerce que les syndicats ne groupent pas encore tous les travailleurs susceptibles d'être organisés. Quant aux fonctionnaires de l'État, ils ont leur propre association centrale; il en va de même des employés de commerce et des fonctionnaires communaux.

D'une manière générale, les travailleurs suédois organisés sont d'avis que le mouvement syndical a résolu d'une façon relativement satisfaisante les problèmes et les difficultés découlant de la guerre et de l'après-guerre. Evidemment, le mouvement syndical a dû faire preuve d'une certaine modération, de même qu'il a été parfois obligé de subordonner les intérêts de la classe travailleuse à ceux de la collectivité. Cependant, bien que les problèmes qu'il a eu à affronter eussent toujours dû être appréciés en fonction de l'intérêt national, le mouvement ouvrier a quand même été en mesure, sur les plans politique et économique, de tenir équitablement compte des besoins et des aspirations de la population laborieuse. De même, encore que les critiques ne lui aient pas été ménagées de la part de ceux qui estimaient qu'ont eût pu remporter de plus grand succès en faisant une politique plus audacieuse, les syndicats n'ont à aucun moment perdu le contrôle du mouvement des salaires et des prix, domaine dans lequel ils ont également obtenu de bons résultats.

En résumé, on peut dire que le monde ouvrier, à quelques rares exceptions près, s'est rendu compte de ce qui était possible et de ce qui ne l'était pas.

C'est d'ailleurs ce que l'on a pu constater lors du 13^e congrès de l'Union syndicale qui s'est tenu à Stockholm du 7 au 13 septembre et au cours duquel le rapport d'activité présenté par le comité directeur a été approuvé à l'unanimité. Sur d'autres questions importantes figurant à l'ordre du jour, le congrès suivit également, dans ces décisions, les recommandations des dirigeants de l'Union.

Les délibérations du congrès portèrent avant tout sur la politique des salaires, questions que nous traiterons de façon détaillée dans le prochain chapitre. Une autre question qui occupa longuement les congressistes fut celle de l'abolition, demandée par de nombreux délégués, de ce qu'on appelle le droit de veto, autrement

dit de la disposition des statuts de l'Union syndicale qui oblige les fédérations affiliées à conférer à leur comité directeur la compétence d'empêcher les conflits menaçants ou de régler ceux qui ont déjà éclaté, et cela même contre la volonté de leurs membres. C'est là une question au sujet de laquelle on se dispute depuis longtemps et qui est redevenue actuelle à la suite de la grève déclenchée en 1945 dans la branche de la construction de machines, grève qui dura cinq mois, affecta 120 000 ouvriers et se solda par une perte de 11 millions de journées de travail. Or, cette grève avait été déclarée terminée par le comité directeur de la Fédération des ouvriers métallurgistes le jour où les membres de cette fédération n'avaient repoussé qu'à une faible majorité une proposition de conciliation. La suppression du droit de veto devait donner aux membres de chaque fédération la possibilité de prendre eux-mêmes des décisions quant aux problèmes posés par les contrats collectifs dans leur branches. Les adversaires du droit de veto désignaient ce dernier comme une limitation de la démocratie syndicale. A quoi le comité directeur de l'Union rétorqua entre autres choses qu'on n'avait fait usage de ce droit que dans des cas relativement peu nombreux. Après un bref débat, toutes les propositions demandant la suppression du droit de veto furent écartées à une forte majorité.

Sur proposition du comité de l'Union, il fut décidé que le plan établi en 1925 au sujet de la structure des fédérations — et qui n'avait d'ailleurs pas pu être entièrement réalisé, en ce sens qu'on n'était pas encore parvenu à grouper au sein d'une seule fédération tous les ouvriers du bâtiment — serait révisé, attendu qu'au cours des vingt dernières années maints changements étaient intervenus dans la vie syndicale et que différents groupements de travailleurs étaient venus s'adjoindre à l'Union depuis que le plan en question avait été élaboré.

L'étroite et traditionnelle collaboration avec le Parti socialiste — qui, en Suède, comme d'ailleurs dans les autres pays nordiques, existe depuis les tout premiers débuts du syndicalisme moderne — a été renforcée par le congrès. (Elle trouve sa justification dans la concordance de vues, particulièrement exemplaire pour le reste du continent en la période de désagrégation que nous traversons actuellement, qui existe entre les dirigeants syndicaux et les chefs du Parti socialiste sur les plans idéologique, politique et tout simplement humain, ainsi que dans la similitude des buts et la manière extrêmement objective dont on apprécie, des deux côtés, les problèmes à résoudre. — Réd.) Un seul exemple montrera jusqu'où cette collaboration peut aller: Le congrès syndical suédois décida de créer un fonds de presse auquel sera versé mensuellement 20 øres pour chaque membre de l'Union payant la cotisation entière et 10 øres pour chaque membre ne payant que la moitié de la cotisation. Ce fonds, qui sera géré par le comité directeur de l'Union, permettra d'accorder des prêts ou des avances à la presse socialiste. Un fonds analogue avait d'ailleurs été créé, en 1940, par

l'Union syndicale danoise, fonds qui a déjà versé des sommes considérables, se chiffrant par millions, aux journaux socialistes du Danemark.

Au cours des débats, on insista sur l'importance que revêt la presse socialiste en tant que porte-parole du mouvement ouvrier. Il fut en outre décidé de verser une somme de 400 000 couronnes au fonds électoral du Parti socialiste. En revanche, une proposition visant à accorder 50 000 couronnes au Parti communiste fut repoussée à une écrasante majorité. D'autre part, on rédigea un appel destiné aux ouvriers et les invitant à voter, lors des prochaines élections, pour les candidats du Parti socialiste.

A part cela, le congrès s'occupa de beaucoup d'autres questions touchant à la politique économique générale, à l'éducation ouvrière, à la construction de logements, à l'assurance en cas d'accidents, aux maladies professionnelles, etc.

Les fonctionnaires rétribués de l'Union n'étant pas nommés pour la seule période s'étendant d'un congrès à l'autre, ce n'est donc pas au congrès — qui a lieu tous les cinq ans — qu'il appartient de les élire. Auguste Lindberg, l'excellent président sortant de charge, donna sa démission. Bien qu'il ait été invité de tous les côtés à rester à son poste, il maintint sa décision. Son successeur a été désigné en la personne de Gunnar Andersson, vice-président jusqu'alors et qui est bien connu dans les milieux syndicalistes étrangers, étant donné qu'il a fait partie pendant plusieurs années du conseil d'administration du B. I. T.*

Politique des salaires et des prix

Pendant la guerre, l'Union syndicale suédoise a pratiqué, en matière de salaires, une politique s'inspirant de principes uniformes. En Suède, la plupart des contrats collectifs viennent à échéance à la fin de l'année, le délai pour les dénoncer étant en général de trois mois. Au début de la guerre, les syndicats eurent peu de temps pour jeter les bases d'une politique des salaires. Pour cela, ils s'assignèrent les buts suivants: 1° Mettre sur pied un système de rétribution offrant la possibilité d'ajuster les salaires plus souvent qu'une fois par an, autrement dit au moment du renouvellement des contrats collectifs. 2° Créer les conditions propres à l'application d'une politique des salaires s'inspirant de règles uniformes, compte tenu de la puissance du mouvement syndical. 3° Concevoir cette politique de façon à éviter tout danger d'inflation.

Afin d'atteindre ces trois buts, l'Union conclut, avec la Fédération suédoise des employeurs, un contrat-cadre prévoyant un ajustement

* Gunnar Andersson est décédé à la suite d'une pneumonie pendant la dernière session de la Conférence internationale du Travail, à Montréal.

tement trimestriel des salaires d'après l'indice du coût de la vie, et cela de façon que le renchérissement soit compensé à raison de 75%. Une année plus tard, cette compensation fut ramenée à 50%, la situation économique ayant changé dans l'intervalle. Cette réglementation fut maintenue jusqu'à fin 1942.

Au cours de 1942, le gouvernement décida, d'entente avec l'Union syndicale et la Fédération des employeurs, de faire tout ce qui était en son pouvoir pour mettre un terme à la hausse continue des prix. Le contrat-cadre fut alors modifié en ce sens que les deux parties obtinrent le droit de dénoncer les contrats collectifs pour le cas où l'indice du coût de la vie monterait ou descendrait d'un certain nombre de points. A fin 1943, cependant, le contrat-cadre ne fut pas renouvelé, les parties en présence ayant décidé d'incorporer l'allocation de renchérissement dans les salaires de base prévus par les conventions collectives.

L'Union syndicale a toujours considéré le contrôle des prix comme l'une des principales tâches de l'Etat. Aussi bien ce contrôle fut-il constamment étendu et renforcé (partiellement sur l'intervention directe de l'Union syndicale, laquelle fut représentée dès le début au sein de la commission du contrôle des prix). C'est en 1942 qu'on synchronisa véritablement le contrôle des prix et la politique des salaires; c'est en effet le 1^{er} novembre de cette année-là que fut décrété le blocage général des prix, mesure qui fut suivie, deux mois plus tard, par l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat-cadre ayant pour but d'empêcher les augmentations de salaires de nature à provoquer des hausses de prix. Dès ce moment, le niveau des prix est resté presque stable. Depuis 1939, l'indice du coût de la vie a augmenté de 44%; mais le salaire réel des ouvriers de l'industrie est en moyenne, aujourd'hui déjà, de 2 à 4% supérieur à celui de 1939, tandis que le salaire réel des ouvriers du bâtiment n'a pas encore été rétabli au même niveau qu'avant la guerre.

En Suède également, on s'efforça avant tout d'obtenir une compensation intégrale du renchérissement pour les catégories de travailleurs les moins bien rétribués. C'est pourquoi on prit soin d'exclure des conventions relatives aux salaires les ouvriers agricoles et forestiers. De cette façon, il s'est révélé possible de faire doubler les gains des travailleurs en question, de sorte qu'en l'occurrence le salaire réel dépasse de 25% celui de 1939.

Comme il fallait s'y attendre, la politique pratiquée en matière de salaires par les syndicats a aussi été critiquée, notamment lors du congrès. On prétendit entre autres choses que le blocage des salaires et des prix décrété en 1942 l'avait été à l'instigation de l'Union syndicale. Le comité directeur repoussa catégoriquement cette assertion et déclara qu'il s'était borné à faire connaître au gouvernement son intention de pratiquer, dans le domaine des salaires, une politique n'excluant pas d'emblée un blocage des

prix. Sur quoi il releva qu'on ne pouvait parler d'un blocage effectif des prix puisque les salaires avaient augmenté de 15 à 20% depuis 1942.

Lors du congrès, plusieurs propositions furent présentées quant à la future politique devant être pratiquée en matière de salaires. On suggéra notamment que l'Union syndicale prenne l'initiative d'une offensive générale dans ce domaine, et cela à l'occasion du renouvellement des contrats collectifs. On proposa en outre d'entamer des négociations avec la Fédération des employeurs en vue d'obtenir, pour tous les membres de l'Union, la même compensation du renchérissement. A tout cela, le comité directeur de l'Union répondit en faisant remarquer :

- que le recours à une politique centralisée des salaires équivaldrait à conférer exclusivement à l'Union la compétence de se prononcer sur les questions de rémunération;
- que, de ce fait, et contrairement à ce qui s'était passé jusqu'ici, les décisions ne seraient plus prises par les comités des différentes fédérations, et encore moins par l'ensemble de leurs membres, à la suite d'une votation générale, ce qui ne cadrerait guère avec le désir qu'ont les fédérations et leurs membres de garder une indépendance aussi grande que possible;
- que les syndicats devaient utiliser toutes les possibilités d'obtenir des tarifs plus élevés, quel que soit le niveau des salaires dans la profession entrant en ligne de compte;
- que la politique à suivre en matière de salaire devait toujours être adaptée aux possibilités offertes par l'accroissement de la production, le plein emploi et l'augmentation du volume des marchandises qui en est la conséquence;
- que, pour toutes ces raisons et du fait même que chaque situation devait faire l'objet d'un examen particulier, il n'était guère indiqué de laisser au congrès le soin de se prononcer sur la future politique des salaires.

Le congrès s'étant rallié à cette opinion, les choses continueront donc à se passer comme précédemment. En d'autres termes, le comité directeur devra établir des directives générales avant le renouvellement de chaque contrat collectif. Au demeurant, les fédérations continueront à être autonomes quant à la manière de formuler les revendications, à la conduite des négociations avec les employeurs et à la conclusion des contrats collectifs.

D'autres propositions furent faites en vue d'obliger le comité directeur à défendre plus énergiquement que jusqu'alors le principe « à prestations égales, salaire égal ». Mais le comité rétorqua que pendant la guerre, les salaires des femmes avaient augmenté plus fortement que ceux des hommes, mais que le rapport entre les premiers et les seconds était toujours de 2 à 3. On fit en outre remarquer, à ce propos, que la commission syndicale avait accepté,

au cours d'une de ses dernières séances, un rapport, établi par le comité féminin de l'Union, selon lequel les syndicats ne devaient pas se contenter d'obtenir le même salaire dans les cas, relativement rares, où des hommes et des femmes accomplissent un travail identique, mais qu'il importait davantage d'exiger le même salaire pour les mêmes prestations. Le comité féminin avait, d'autre part, demandé qu'on entame, à ce sujet, des pourparlers avec la Fédération des employeurs. Le comité directeur de l'Union déclara toutefois qu'il estimait que de telles négociations risquaient fort de retarder la solution du problème et qu'il fallait par conséquent laisser aux différentes fédérations le soin de le résoudre au mieux de leurs intérêts respectifs. Cette manière de voir fut alors approuvée par le congrès.

Lors de la discussion générale soulevée par l'évolution des salaires et des prix, les organes responsables du mouvement syndical relevèrent que le rétablissement du salaire réel de 1939 n'excluait nullement une nouvelle majoration des tarifs, cela d'autant moins que la prospérité actuelle et le degré d'occupation élevé permettaient aux entreprises de réaliser des gains qui rendaient non seulement possible, mais encore légitime un relèvement général des salaires. Il faut donc s'attendre à ce que cette question fasse l'objet d'une offensive générale des syndicats lors du renouvellement des contrats collectifs à fin 1946.

Le programme économique du mouvement syndical

En 1943, un comité désigné par l'Union syndicale, le Parti socialiste, la Fédération des jeunes et la Ligue des femmes fut chargé d'établir le programme économique d'après-guerre du mouvement syndical suédois. En été 1944, ce programme était élaboré. Depuis lors, il a constitué la base des débats publics relatifs à la future politique économique. Des propositions plus concrètes ont été faites, au sujet du planisme, par un organe officiel: la Commission pour l'organisation économique d'après-guerre (commission au sein de laquelle l'Union syndicale et le Parti socialiste détiennent la majorité). Cet organe a déjà publié plusieurs rapports contenant des suggestions quant à un contrôle officiel des investissements, à des mesures sociales en matière de consommation, etc.

Le programme d'après-guerre du mouvement syndical pose en principe que le système économique en vigueur avant le conflit ne saurait permettre de résoudre les problèmes de l'avenir. Il contient vingt-sept points qui sont groupés en trois chapitres principaux, à savoir:

1. Plein emploi.
2. Répartition équitable du produit social et standard de vie plus élevé.
3. Accroissement de la productivité et démocratie économique.

Le but suprême de la politique économique doit consister à créer du travail pour tout le monde. La politique monétaire, les finances publiques, la politique des prix et des salaires, l'économie publique et privée, tout cela doit être coordonné afin d'assurer l'utilisation intégrale de la main-d'œuvre disponible et des moyens de production. Les efforts déployés par l'économie en vue de maintenir et d'accroître le degré d'occupation doivent être synchronisés sous l'égide de l'Etat. Il faut empêcher non seulement, dans la mesure du possible, que les prix montent, mais encore faire en sorte qu'ils baissent. La baisse ne doit pas être trop considérable, sinon elle risquerait de provoquer une dépression économique.

Les possibilités d'exportation de l'industrie doivent être utilisées intégralement et si possible accrues, éventuellement au moyen de crédits officiels. Pour améliorer les conditions de logement, il faut établir un programme à longue échéance portant sur la construction de maisons. Il importe, en outre, d'entreprendre la production en masse de biens de consommation à bon marché et d'une qualité irréprochable, comme aussi d'élaborer un plan de travaux publics destiné à être réalisé dès l'instant où le degré d'occupation viendrait à fléchir. Enfin, les auteurs du plan demandent un remaniement des services de placement, l'organisation de cours de réadaptation pour certaines catégories de travailleurs, une meilleure formation professionnelle et davantage de possibilités d'emploi pour les personnes dont la capacité de travail est restreinte.

Mais qui dit plein emploi dit aussi accroissement de la production, d'où la possibilité d'une répartition plus équitable des marchandises mises sur le marché, un standard de vie plus élevé et une sécurité sociale accrue. En matière de salaires, il faut pratiquer une politique vraiment sociale et ayant pour but d'assurer un revenu égal à prestations égales, comme aussi un rajustement des salaires pour les hommes et les femmes, pour les ouvriers agricoles et forestiers, ainsi que pour d'autres travailleurs encore insuffisamment rétribués. Le plan revendique en outre une amélioration du système d'assistance en cas de chômage et de maladie, une réduction des horaires de travail — tout d'abord pour les ouvriers astreints à des travaux pénibles et ensuite pour ceux qui sont occupés dans des entreprises travaillant sans interruption — des mesures efficaces pour améliorer la santé publique, des subsides pour les familles nombreuses, des possibilités de s'instruire qui soient les mêmes pour tous les jeunes, un standard de vie uniforme et la suppression des différences entre les classes.

Dans la vie économique, il importe de préserver et d'encourager toutes les forces qui tendent à assurer une utilisation rationnelle vraiment équitable du produit social. La production peut être accrue si les travailleurs prennent conscience de leur influence et de leurs responsabilités. Le fait que tous les citoyens ont leur mot à dire dans l'organisation de l'économie ne doit pas conduire à l'abolition de l'initiative privée, mais contribuer à rétablir la

liberté économique dans tous les cas où des forces monopolisatrices sont à l'œuvre pour limiter, au profit exclusif de quelques rares privilégiés, la libre concurrence et la liberté de mouvement. La démocratie économique doit consister non seulement à renforcer le sentiment d'indépendance et de liberté, mais encore à libérer constamment de nouvelles forces afin d'obtenir des prestations accrues et, partant, de créer les conditions propres à assurer à chacun une existence plus libre et plus riche. A cet égard, le programme postule un contrôle officiel des investissements et du commerce extérieur, des mesures spéciales pour régulariser la construction, une rationalisation de l'agriculture, la publication de tous les contrats et conventions en matière de prix que les consortiums passent entre eux, ainsi que toute une série d'interventions analogues. Enfin, il demande que les ouvriers et les employés puissent exercer une plus grande influence sur les organes qui dirigent la production, tout en rappelant à ce propos le rôle que peut jouer le mouvement syndical.

Comme nous l'avons montré dans le premier article du présent numéro de la « Revue syndicale suisse », le problème des comités de production attachés aux entreprises a déjà été résolu pour ainsi dire « à l'amiable » (au moyen d'une entente librement consentie entre patrons et ouvriers), ce qui constitue une première tentative de réaliser la « démocratie industrielle ». Certes, on ne saurait prédire dès maintenant quels seront les avantages de l'accord conclu à ce sujet entre l'Union syndicale et la Fédération des employeurs. Cela dépendra dans une large mesure des ouvriers eux-mêmes. L'Union syndicale étudie actuellement les moyens les plus pratiques de donner aux ouvriers les connaissances et l'instruction qui leur sont nécessaires s'ils veulent que leurs représentants au sein des comités de production puissent faire du travail efficace.

*

Depuis fort longtemps déjà, l'Union syndicale suédoise constitue un facteur très important de la vie économique nationale. Le congrès de cette année a démontré éloquemment, une fois de plus, la force et la cohésion du mouvement syndical suédois, dont les représentants ont fait preuve, à cette occasion, d'assurance, d'esprit d'initiative et d'une grande volonté d'agir. Bien qu'il soit difficile de prédire l'avenir, on peut cependant affirmer, sans crainte de se tromper, que l'Union syndicale suédoise continuera à être en mesure de défendre efficacement les intérêts de la classe laborieuse.